Rapport annuel de gestion 2006-2007

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

2008-01155/

Rapport annuel de gestion
2006-2007

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Site Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

En vue d'alléger le texte, le genre masculin
désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal — 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599
ISBN 978-2-550-49797-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-49798-1 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Line Beauchamp
Québec, juin 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2007 ; ce rapport a été rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

William J. Cosgrove
Québec, juin 2007

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Cette année encore, le personnel du BAPE a multiplié ses efforts pour réaliser les 17 mandats d'enquête et d'audience publique et les 22 mandats d'information et de consultation publiques confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. En 2006-2007, on note la même tendance que celle observée au cours des dernières années, à savoir l'augmentation du nombre de mandats d'audience publique.

La majeure partie du budget du BAPE est consacrée à ses mandats d'enquête et d'audience publique. Le coût d'un jour-mandat en 2006-2007 était de 2 455 $, soit une diminution de 10 % comparativement à l'exercice précédent. Outre une bonne planification avec le Ministère, cette économie est attribuable à l'utilisation optimale des ressources associées aux divers mandats, aux regroupements de deux mandats pour une même commission et à une série de mesures administratives, tout en maintenant un haut niveau de qualité des travaux.

Le plan stratégique 2005-2008 témoigne de la volonté de faire en sorte que la participation citoyenne demeure au cœur des actions. Le plan stratégique énonce les deux grands enjeux qui balisent l'action du BAPE jusqu'en 2008, soit les services qui assurent la participation des citoyens et les services d'information aux citoyens. Le BAPE tient systématiquement des rencontres publiques d'information au cours de chaque période d'information et de consultation publiques, s'assurant ainsi que toutes les activités de communication convergent vers les citoyens dans les milieux hôtes des projets. Par ailleurs, plusieurs conférences ayant pour but de présenter l'organisme ont été prononcées devant diverses clientèles : milieux universitaire, associatif et des affaires, ainsi que lors de colloques ou de congrès nationaux et internationaux. Bien que soucieux de joindre l'ensemble de la population, le BAPE a voulu consacrer des efforts entre autres en utilisant les nouvelles technologies pour joindre des segments particuliers de la population, soit les jeunes, les municipalités et les citoyens en régions éloignées.

L'amélioration des façons de faire dans l'optique de fournir un service de qualité à l'ensemble de la population impose de mesurer régulièrement le taux de satisfaction des citoyens à l'égard de la prestation de services. Dans l'esprit de sa déclaration de services aux citoyens, à chacune des séances publiques le BAPE recueille, depuis déjà plusieurs années, le degré d'appréciation des participants. Afin d'obtenir une lecture plus exhaustive de la perception des citoyens, le BAPE s'est également associé au Secrétariat du Conseil du trésor, responsable de l'Outil québécois de mesure de la satisfaction de la clientèle, afin d'évaluer par sondage la satisfaction des participants. Il ressort de ce sondage que la prestation de services est particulièrement bien perçue. Des pistes d'amélioration ont toutefois été soulevées quant à la participation des intervenants externes tels les promoteurs et les experts.

Au cours de l'année 2006-2007, le BAPE a poursuivi son but de fournir à la population du Québec des services de qualité qui lui permettent de participer pleinement aux décisions qui ont des répercussions sur son cadre de vie. Par la rigueur de sa

procédure, il a su démontrer qu'il peut contribuer grandement à la prise de décision du gouvernement. Bien qu'étant un organisme de petite taille, le BAPE peut être considéré comme un outil de développement durable au service des Québécois puisqu'il offre entre autres à tous les citoyens une tribune pour faire valoir leurs visions et que ses commissions analysent et soumettent leurs avis sous l'angle des principes de développement durable.

Le président,
William J. Cosgrove

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2007. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats qui sont présentés.

À ma connaissance, le présent rapport annuel de gestion 2006-2007

- décrit fidèlement la mission, les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés en fonction des indicateurs de performance ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du BAPE.

La Direction a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de comptes eu égard aux engagements découlant de ses orientations stratégiques et objectifs pour l'année 2006-2007.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion.

Le président,

William J. Cosgrove
Québec, juin 2007

Table des matières

Chapitre 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 1

1.1 La constitution 1

1.2 La mission 1

1.3 La composition 2

1.4 L'organisation administrative 2

1.5 La formation d'une commission 4

1.6 Les mandats à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 4

1.6.1 La période d'information et de consultation publiques 4

1.6.2 L'enquête et l'audience publique 6

1.6.3 L'enquête et la médiation 7

1.7 Les autres mandats 7

1.7.1 L'enquête et l'audience publique 7

1.7.2 L'enquête 7

1.7.3 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel 8

Chapitre 2
Les choix stratégiques et les résultats atteints 9

2.1 Les choix stratégiques 9

2.2 Les résultats 10

2.2.1 Les services qui assurent la participation des citoyens 10

2.2.2 Les services d'information aux citoyens 15

Chapitre 3
Les ressources 19

3.1 Les ressources humaines 19

3.2 Les ressources budgétaires 20

3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 21

3.4 Les services partagés 21

Chapitre 4
Les exigences législatives et gouvernementales 23

4.1 L'accès à l'information 23

4.2 La protection des renseignements personnels 23

4.3 Les règles d'éthique et de déontologie 23

4.4 La politique linguistique 24

4.5 L'embauche et la représentativité 24

4.6 Le développement durable 24

Chapitre 5
Perspectives 2007-2008 27

Annexe I
A – Les membres du BAPE 29
B – Les membres à temps partiel nommés par décret 29

Annexe II
A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques 31
B – Les mandats d'enquête et d'audience publique 32

Annexe III
A – Les rapports publiés par le BAPE 35
B – Les autres publications 36

Annexe IV
Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 37

Annexe V
Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE 41

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2007 3

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5

Figure 3 Les jours-mandats pour les périodes d'information et de consultation publiques, les enquêtes, les médiations et les audiences publiques, 2002-2003 à 2006-2007 9

Tableau 1 Résultats des sondages effectués en séances publiques en 2006-2007 11

Tableau 2 Répartition du personnel au 31 mars 2007 19

Tableau 3 Crédits, dépenses et autres coûts 20

CHAPITRE 1

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1.1 La constitution

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit bien dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de subir les répercussions de ces projets ou de bénéficier de leurs retombées peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et fournir aux décideurs un éclairage équilibré. Elle permet aussi aux promoteurs d'assurer une cohabitation harmonieuse de leur projet avec le milieu.

1.2 La mission

Le BAPE a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. En fait, sur le territoire méridional du Québec, le BAPE est le seul organisme gouvernemental officiellement mandaté pour donner à la population les moyens nécessaires de s'informer, pour recueillir ses opinions et pour exprimer ses attentes et ses préoccupations concernant un projet donné. Le BAPE est un organisme gouvernemental consultatif dont les commissions ont des pouvoirs quasi judiciaires. Il relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et il est indépendant du Ministère. En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le BAPE a pour fonction d'enquêter et de tenir des audiences publiques, à la demande du ministre, à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou sur toute autre question relative à la qualité de l'environnement et de lui transmettre un rapport contenant ses constatations et son analyse. Il ne constitue donc pas un organisme décisionnel, mais un instrument d'aide à la décision.

Le BAPE peut également se voir confier les consultations du public sur des projets d'aires protégées en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01).

1.3 La composition

Le BAPE était composé au 31 mars 2007 de sept membres à plein temps (annexe I), dont un président et un vice-président. Ces membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (annexe I). Sur les 34 membres qui y figurent, 13 sont issus de communautés culturelles, autochtones ou anglophones, pour une représentativité de 38 %. La représentation féminine s'élève quant à elle à 44 %.

Les membres se réunissent périodiquement en assemblée pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment la mission du BAPE, ses orientations et les procédures qui encadrent les mandats.

1.4 L'organisation administrative

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, l'assemblée des membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

Les membres, à titre de commissaire, dirigent les commissions et assurent la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

Le conseiller juridique guide le président et les commissaires quant aux aspects légaux qui concernent l'organisme et les travaux des commissions.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications voit au suivi des activités du Service du soutien à la gestion et du Service des communications et des ressources documentaires.

Le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions, ainsi que de l'équipe qui assure la coordination des commissions.

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2007

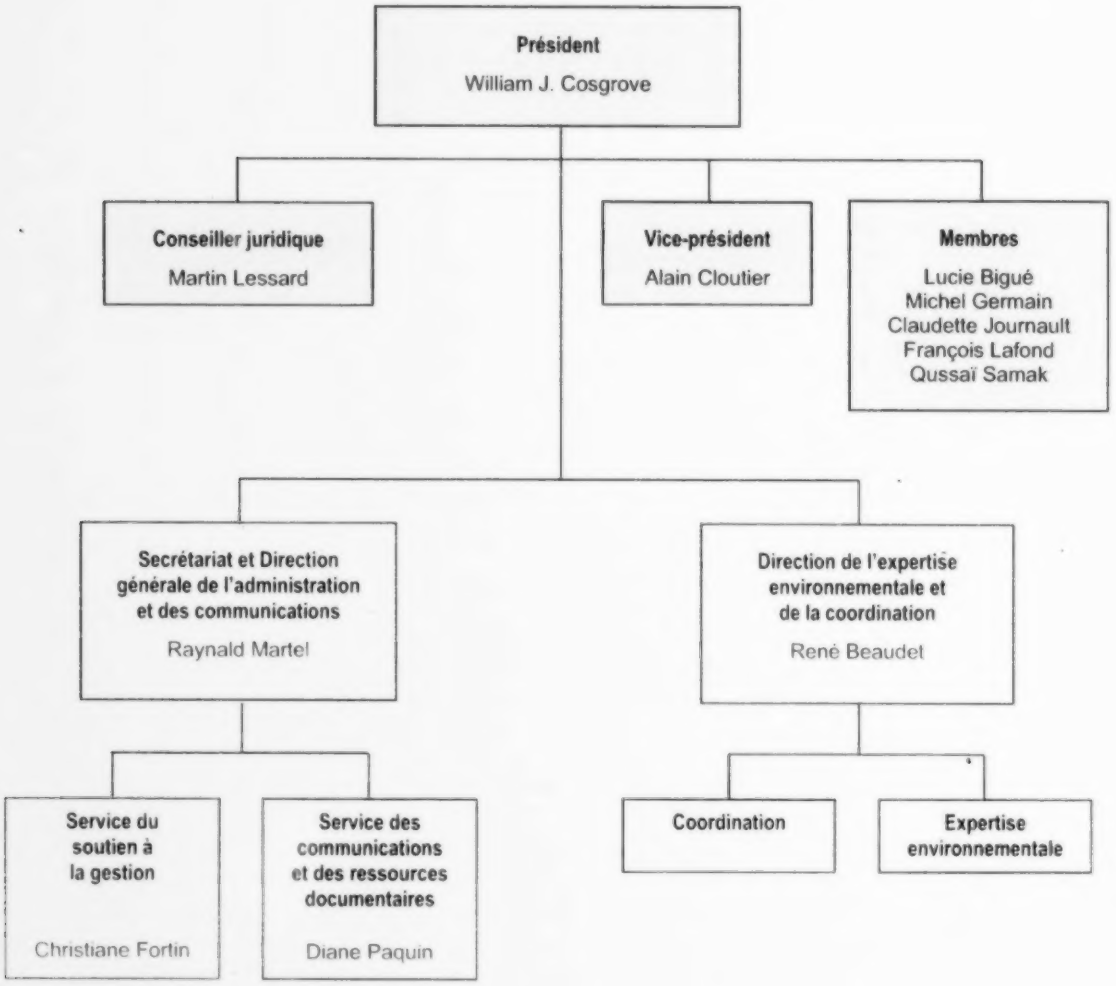

1.5 La formation d'une commission

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête et une audience publique, le président du BAPE forme une commission et désigne la personne responsable. La personne qui préside la commission est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent, au besoin, des commissaires choisis selon leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis. De plus, la commission est appuyée par une équipe multidisciplinaire.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient des pouvoirs qui leur permettent notamment d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Bien que chaque commission du BAPE détienne des pouvoirs quasi judiciaires, l'approche privilégiée consiste à éviter, dans la mesure du possible, l'exercice formel de pouvoirs coercitifs.

1.6 Les mandats à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Le BAPE reçoit ses mandats du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le nombre et le type de mandats varient en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs selon la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2).

1.6.1 La période d'information et de consultation publiques

Lorsque le ministre décide de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE de la rendre accessible à la population, comme d'ailleurs tous les autres documents du dossier. Pour ce faire, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il s'assure que la population directement intéressée par le projet soit informée de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique. La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Internet du BAPE. C'est au cours de cette période réglementaire de 45 jours que les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités peuvent demander la tenue d'une audience publique en transmettant une demande à cet effet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

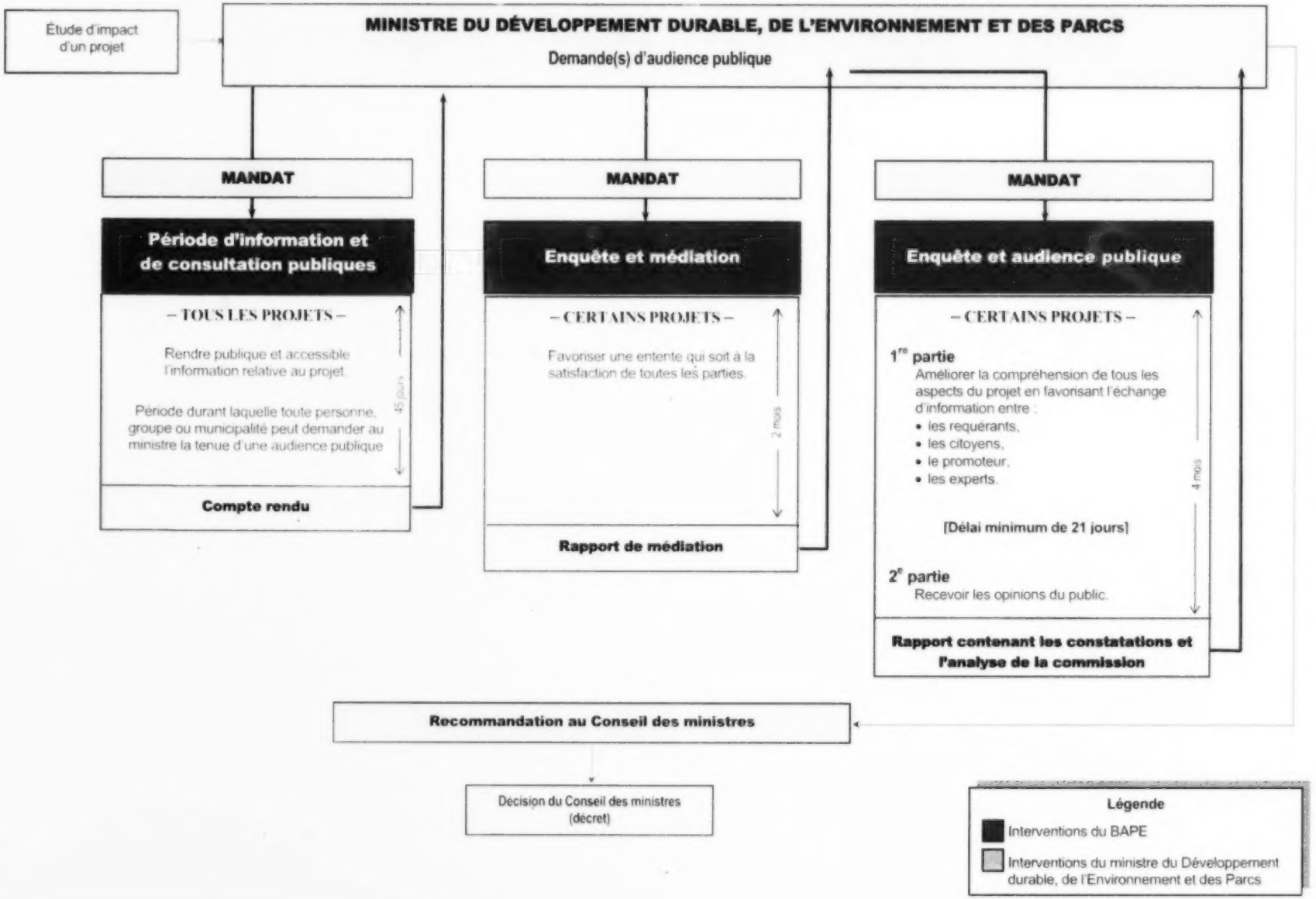

1.6.2 L'enquête et l'audience publique

S'il reçoit une demande et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre donne au BAPE le mandat de tenir une audience publique. Celle-ci se déroule en deux parties.

La première partie de l'audience

Consacrée à l'information, la première partie s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission peuvent ensuite poser des questions pour connaître toutes les facettes et toutes les répercussions du projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont convoqués le promoteur, les requérants de l'audience, de même que des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions de la commission et du public qui est convié à participer à l'audience. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les notes sténographiques des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et publiées dans le site Internet.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

La deuxième partie de l'audience

La deuxième partie de l'audience permet aux personnes, aux groupes, aux organismes et aux municipalités qui le souhaitent d'exprimer leur opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, manifester leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation et dans le site Internet.

Le rapport de la commission

Une fois la partie publique terminée, la commission complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige ensuite son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Lorsque le rapport est terminé,

au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE le transmet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui dispose de 60 jours pour le rendre public. Par la suite, à la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres à qui appartient la décision finale d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.6.3 L'enquête et la médiation

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE un mandat d'enquête et de médiation. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur du projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente sur les points en litige. La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport qui sera transmis au ministre. Il appartient à celui-ci de décider du suivi à donner au dossier. Le mandat d'enquête et de médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet, s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.7 Les autres mandats

1.7.1 L'enquête et l'audience publique

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut également demander au BAPE d'enquêter et de tenir des audiences publiques sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse.

Les consultations publiques effectuées à l'occasion d'un mandat d'enquête et d'audience publique ont généralement pour but d'aider le gouvernement à élaborer des politiques ou des orientations par rapport à une question environnementale particulière. Ce type de mandat permet aussi au gouvernement d'avoir le point de vue de la population sur une question environnementale.

1.7.2 L'enquête

Le BAPE peut aussi se voir confier par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des mandats d'enquête sans audience publique. Le ministre y a généralement recours pour obtenir un éclairage supplémentaire sur une question environnementale particulière ou une situation

exceptionnelle. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou plusieurs membres du BAPE, laquelle doit produire un rapport dans le délai fixé par le ministre. Ce type de mandat est relativement peu fréquent comparativement aux mandats d'enquête et d'audience publique et aux mandats d'enquête et de médiation.

1.7.3 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant qu'un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve soit proposé au gouvernement. Au cours du présent exercice, le BAPE a reçu des mandats portant sur neuf projets de réserves de biodiversité et une réserve aquatique (voir l'annexe II).

CHAPITRE 2

Les choix stratégiques et les résultats atteints

Depuis sa création, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a connu une augmentation importante du nombre de mandats qui lui sont confiés par le ministre. Cet accroissement résulte à la fois d'une plus grande diversité des projets confiés au BAPE, mais surtout d'une plus grande sensibilité de la population à la qualité de son environnement et de son désir de participer activement et ainsi contribuer au développement durable de son milieu de vie. La figure 3 présente le nombre de jours-mandats des cinq dernières années.

Figure 3 Les jours-mandats pour les périodes d'information et de consultation publiques, les enquêtes, les médiations et les audiences publiques, 2002-2003 à 2006-2007

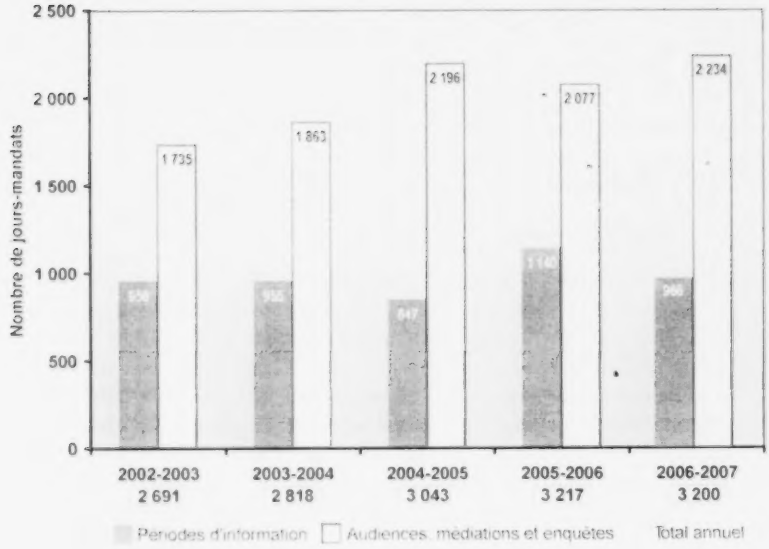

2.1 Les choix stratégiques

En 2006-2007, conformément à sa mission et à ses fonctions, le BAPE a concentré ses efforts sur deux enjeux stratégiques. Le premier vise les services qui assurent la participation des citoyens et le second, les services d'information aux citoyens. Ces enjeux constituent l'assise de la planification stratégique 2005-2008.

2.2 Les résultats

Le BAPE permet à l'ensemble des citoyens d'être mieux informés et de participer au processus d'examen public des projets susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement et leur qualité de vie. Afin d'améliorer de façon continue les services qu'il rend, en fonction des attentes exprimées par les participants à ses activités, le BAPE a le souci constant d'augmenter son efficacité et son efficience.

2.2.1 Les services qui assurent la participation des citoyens

Orientation 1 — Maintenir la qualité des services offerts

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Attentes des citoyens et des participants	Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants	• Sondages • Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des services
	Maintenir la qualité, l'efficacité et l'efficience des interventions du BAPE en regard de l'information et des consultations publiques	• Nombre de participants aux séances publiques • Coût du jour-mandat • Taux de satisfaction des participants
	Assurer le respect du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE	• Aucun manquement aux règles éthiques

Désireux d'améliorer constamment les services qu'il offre à la population et de maintenir un taux élevé de satisfaction à l'égard de ses services, le BAPE invite les participants aux séances publiques à remplir un questionnaire d'appréciation correspondant aux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens*.

Les résultats du tableau 1 sont présentés en fonction des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* regroupés sous quatre thèmes : le respect des citoyens, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages et le soutien aux participants. La satisfaction globale des participants à l'égard des services offerts au cours des séances publiques a également été mesurée. Le taux de satisfaction est mesuré sur une échelle d'évaluation de 1 à 5, 1 signifiant qu'ils sont totalement en désaccord et 5, totalement d'accord.

Tableau 1 Résultats des sondages effectués en séances publiques en 2006-2007

	Totalement en désaccord (1) (faible) 1	2	3	4	Totalement d'accord (5) (fort) 5	Résultats 2006-2007 (fort)	Résultats 2005-2006 (fort)
Le respect des citoyens							
• Attitude empreinte de courtoisie	3 %	2 %	7 %	24 %	64 %	89 %	93 %
• Considération et équité à l'égard des citoyens	1 %	1 %	12 %	28 %	52 %	80 %	87 %
L'accessibilité de l'information[1]							
• Accessibilité des centres de consultation temporaires	7 %	7 %	18 %	30 %	38 %	68 %	75 %
• Information de la tenue des séances publiques	6 %	7 %	10 %	27 %	50 %	77 %	82 %
La clarté des messages							
• Clarté de l'information transmise concernant la procédure de consultation publique et les modalités de participation	4 %	5 %	11 %	34 %	45 %	79 %	83 %
• Clarté de l'information transmise concernant les projets	6 %	8 %	19 %	36 %	31 %	67 %	75 %
Le soutien aux participants							
• Disponibilité du personnel du BAPE	1 %	3 %	11 %	27 %	56 %	82 %	89 %
• Utilité des séances publiques	6 %	7 %	12 %	29 %	46 %	75 %	89 %
La satisfaction globale							
• Satisfaction pour l'ensemble des services offerts par le BAPE au cours des séances publiques	5 %	4 %	12 %	31 %	47 %	78 %	89 %

1. La majeure partie de l'information concernant les projets est également accessible dans le site Internet du BAPE. Les taux élevés de consultation (voir à la page 17) témoignent de l'intérêt de la population face à l'information véhiculée.

En 2006-2007, 612 participants et participantes ont rempli le questionnaire d'appréciation comparativement à 302 l'année précédente, soit 277 lors de 20 séances publiques d'information et 385 lors de 123 séances d'audience publique. Si l'on considère les résultats au-dessus du point milieu de l'échelle, c'est-à-dire les niveaux 4 et 5, les taux de satisfaction s'échelonnent de 67 % à 89 %, contre 75 % à 93 % en 2005-2006. En outre, le taux de satisfaction global se situe à 78 %.

Parallèlement à ces sondages maison et en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le BAPE a réalisé en 2006-2007, à l'aide de l'Outil québécois de mesure de la qualité de service et de la satisfaction de la clientèle, un sondage auprès de ses diverses clientèles, soit les promoteurs, les requérants, les consultants et les auteurs de mémoire. Ce sondage téléphonique a été effectué par la firme Léger Marketing du 8 mars au 10 mai 2006 auprès de 446 personnes. Le rapport sommaire de cette enquête multiservice est accessible dans le site Internet du BAPE. Dans l'ensemble, il ressort de ce sondage que la prestation de services du BAPE est particulièrement bien perçue face aux dimensions telles que le respect, l'empressement, la fiabilité, la justice, la confidentialité et l'accessibilité. Les usagers ont cependant une perception plus mitigée des intervenants externes tels les promoteurs et les experts. À cet effet, au cours des rencontres préparatoires et des audiences publiques, les commissions comptent collaborer avec ces

intervenants pour s'assurer de transmettre aux participants de l'information pertinente, claire et fiable.

Les résultats ci-après concernent les autres engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* du BAPE.

L'accueil et les renseignements

- Le service téléphonique gratuit accessible dans toutes les régions du Québec a enregistré quelque 8 135 appels en 2006-2007, soit légèrement en deçà du nombre d'appels reçus au cours de l'année précédente.

- La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue pendant les heures de bureau (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h).

- Les demandes reçues par courrier ou par courriel ont été traitées en moins de dix jours ouvrables, dont la plupart en deçà de cinq jours ouvrables.

Le traitement des plaintes

- Le BAPE dispose d'un processus de traitement des plaintes. Au cours de l'exercice, le BAPE n'a reçu aucune plainte.

En 2006-2007, le BAPE a reçu 22 mandats d'information et de consultation publiques et 17 mandats d'enquête et d'audience publique, pour un total de 3 200 jours-mandats, soit 17 jours-mandats de moins qu'en 2005-2006 (voir l'annexe II).

La réalisation des mandats confiés au BAPE l'a mené à tenir 146 séances publiques auxquelles ont assisté 12 806 personnes. Il a émis 136 communiqués nécessitant 30 395 envois. Il a entretenu des échanges et des communications avec 332 personnes-ressources et 122 représentants des promoteurs, en plus de répondre à quelque 9 100 demandes de renseignements reçues par courriel ou par l'entremise de la ligne sans frais du BAPE. Il a ouvert et alimenté 93 centres temporaires de consultation en sus des deux centres permanents de documentation de Québec et Montréal, contre 101 en 2005-2006. Enfin, il a produit 16 rapports comparativement à 14 au cours de l'exercice financier précédant. Il a en outre produit 21 comptes rendus de période d'information et de consultation publiques.

La plus grande part des dépenses du BAPE est affectée aux mandats d'audience publique, de médiation et d'enquête. Si l'on ne tient compte que des jours-mandats (2 234) qui y sont afférents en fonction des dépenses annuelles totales, le coût d'un jour-mandat atteignait 2 455 $ en 2006-2007, soit une diminution de 10 % comparativement à l'exercice 2005-2006.

Au cours du présent exercice financier, le BAPE a réalisé 157 jours-mandats d'enquête et d'audience de plus qu'en 2005-2006 avec moins de ressources. Pour y parvenir, il a mis en place des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience de ses interventions.

Ce résultat est attribuable, entre autres, à une meilleure planification des mandats avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'utilisation optimale des ressources assignées aux divers mandats en fonction de leur envergure et des enjeux qu'ils soulèvent et à la réalisation de plus d'un mandat par une même commission.

Enfin, le BAPE s'assure du respect rigoureux du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. Aucun manquement aux règles d'éthique n'a été constaté en cours d'année.

Orientation 2 — Contribuer au développement durable

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Développement des compétences	Renforcer les connaissances des membres, du personnel et des personnes-ressources	• Nombre de jours-personnes en formation • Nombre d'ateliers de discussion et nombre de participants
	Profiter de l'expertise extérieure pour améliorer les façons de faire	• Nombre d'activités d'échanges et de recherche et nombre de participants
	Partager l'expertise du BAPE avec des institutions et organismes à l'extérieur du Québec	• Nombre et type de délégations étrangères reçues • Nombre et type d'activités

Le BAPE est un organisme dont la mission d'information et de consultation des citoyens permet à ceux-ci de contribuer à la prise de décision sur des questions environnementales que lui soumet le ministre. Il constitue en soi un instrument de développement durable puisque la participation publique en est l'un des principes.

De plus, les commissions examinent la pertinence des projets et questions qui lui sont soumis en regard des principes qui sous-tendent le développement durable en appliquant une notion d'environnement qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Comme les rapports des commissions font généralement référence aux principes de développement durable, le personnel du BAPE porte une

attention particulière à l'acquisition et au développement des connaissances en la matière.

À cet égard, le BAPE a poursuivi, à sa mesure, ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Il siège au comité interministériel sur le développement durable et participe, sur demande, au groupe d'experts sur le développement durable piloté par le Bureau de coordination du développement durable sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Diverses formations visant à élargir les connaissances et ainsi mieux s'approprier les différentes facettes du concept de développement durable ont été suivies, notamment sur les risques technologiques, l'environnement d'un point de vue sociologique, la consultation publique auprès des communautés autochtones et les éoliennes. Ces formations correspondent à près de 70 jours-personnes. De plus, le comité de développement durable a diffusé auprès des employés une quinzaine de capsules d'information et d'éducation sur le développement durable.

Par ailleurs, dans l'entente de collaboration et d'échange d'expertise entre le BAPE et deux organismes de consultation publique de la France, la Commission nationale du débat public (CNDP) et la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs (CNCE), laquelle a reçu l'aval de la 60e Commission permanente de coopération franco-québécoise, le président du BAPE et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination ont réalisé une mission en France. Elle visait à mieux s'approprier les façons de faire de nos partenaires, en plus de participer à des rencontres de travail, à deux commissions particulières du débat public et à des permanences d'enquête publique. Dans ce même contexte, la CNCE et la CNDP ont effectué trois missions au Québec afin de mieux apprécier les moyens mis en œuvre par le BAPE pour informer le public, en participant aux différentes étapes des consultations publiques.

Le BAPE a aussi participé à des missions au Vermont avec le Land Use Panel du Natural Resources Board portant sur les commissions d'enquête visant l'environnement et au Pays-Bas avec la Commission des Pays-Bas pour l'évaluation des impacts environnementaux afin d'échanger sur le rôle respectif des organismes en matière d'évaluation environnementale. Finalement, lors de deux rencontres avec le Secrétariat de la convention sur la biodiversité, des présentations sur le rôle respectif des organismes furent réalisées.

2.2.2 Les services d'information aux citoyens

Orientation 3 — Mieux informer le public

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Information du public et accès à l'information	Faire connaître le rôle du BAPE et le droit des citoyens d'être informés et consultés	• Nombre de conférences prononcées et type de clientèles • Nombre de participations à des colloques et congrès
	Accroître le nombre de services électroniques en ligne	• Nombre de services électroniques offerts et taux de fréquentation • Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation
	Faciliter la participation des citoyens	• Nombre d'outils disponibles

Le BAPE a défini un plan de communication assorti d'un plan d'action annuel qui vise notamment à faire connaître le BAPE au Québec et à l'étranger comme un organisme engagé dans le développement durable ainsi que comme un outil de participation démocratique. Au cours de l'année, des efforts particuliers ont été consentis en ce sens auprès du monde municipal, des jeunes et du secteur de l'environnement.

Les membres et le personnel ont été invités à donner 24 conférences dans des institutions d'enseignement, à l'occasion de congrès nationaux et internationaux, et des ateliers de travail dans le but de faire connaître le BAPE et ses travaux et de partager son savoir-faire (voir l'annexe V). Près de la moitié des conférences furent tenues dans les institutions d'enseignement afin de rencontrer des jeunes intéressés par le développement durable et la participation citoyenne. À l'occasion de la conférence Décision Montréal 2006 de l'Association internationale pour la participation publique (IAP2), le BAPE a organisé l'atelier Parole aux participants. Cet atelier avait pour objectif principal de favoriser la compréhension du rôle des différents acteurs de la participation publique. Afin de mieux faire connaître le rôle du BAPE ainsi que les attentes du public et des commissions à l'égard des personnes-ressources, des rencontres ont été tenues avec des ministères, organismes et municipalités qui participent fréquemment aux travaux des commissions. Des interventions auprès du secteur de l'environnement se sont traduites notamment par une participation du BAPE au 15e Congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQEI) et à la 3e Conférence internationale sur la mise à niveau environnementale.

L'utilisation des technologies demeure pour le BAPE une voie d'amélioration de la prestation de services. Le BAPE a maintenu une utilisation accrue des outils qu'offrent les technologies pour faciliter davantage la diffusion de l'information auprès des citoyens. L'utilisation du courrier électronique pour la transmission d'information et de documents aux citoyens est une pratique inscrite dans les façons de faire courantes. Ainsi, les communiqués et les rapports sont systématiquement diffusés en version électronique.

Pour la plupart des mandats, des ententes ponctuelles sont convenues avec certaines bibliothèques publiques afin de favoriser l'accès à Internet, donnant ainsi un plus grand accès des citoyens à la documentation sur les projets. Ceux-ci peuvent facilement y trouver tous les documents déposés au cours des mandats, en plus de pouvoir utiliser le courrier électronique pour s'inscrire aux listes de diffusion propres aux mandats.

En 2006-2007, deux séances d'information ont été diffusées en direct sur le Web. La première portait sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes et la seconde, sur la construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar ltée. De plus, les citoyens ont pu suivre par ce même moyen 23 séances d'audience publique menées par quatre commissions. Il s'agit des commissions chargées d'examiner le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna, les projets de réserves de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, des buttes du lac aux Sauterelles, des basses collines du lac Guernesé et des collines de Brador, le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes et, enfin, le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar ltée.

Lors de la planification de chacune des audiences publiques, les commissions analysent respectivement la pertinence d'offrir une diffusion en direct des séances publiques en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude. Enfin, une entente a été conclue avec le ministère des Services gouvernementaux pour un projet pilote de cyberconsultation à l'audience publique sur le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est. Cette expérimentation vise à permettre une participation en direct par vidéo au déroulement de l'audience à partir d'une salle satellite.

Dans le but de favoriser la participation de la population visée par des projets soumis à la consultation publique, le BAPE a mis en ligne un onglet Internet donnant accès à certains documents d'information générale en anglais. En outre, il a traduit des communiqués et documents ainsi que des interventions faites au cours de certaines séances publiques. En ce qui concerne les communautés autochtones, deux communiqués et cinq documents ont été traduits en cri ou en innu. Enfin, des services de traduction simultanée ont été offerts au cours de deux séances publiques. L'une portait sur le projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le

prolongement de l'autoroute 410 et l'autre, sur les projets de réserves de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, des buttes du lac aux Sauterelles, des basses collines du lac Guernesé et des collines de Brador.

En 2006-2007, le BAPE a traité 5 093 documents déposés par les participants, dont 95 % ont pu être numérisés pour leur publication dans le réseau Internet, soit la même proportion qu'en 2005-2006. Le nombre de sessions a atteint 1 131 432 comparativement à 803 671 l'année précédente, pour une augmentation de 41 %.

Engagé dans un processus d'amélioration continue des services à la population, le BAPE a mené ses actions en fonction des mesures définies dans le plan d'amélioration des services. De plus, il a veillé au respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyens en matière d'accessibilité à l'information, de respect envers la clientèle, de clarté des messages, de soutien aux participants et de qualité d'accueil. Le plan d'amélioration des services sera révisé en 2007-2008 en fonction des résultats du sondage mené au cours du présent exercice à l'aide de l'Outil québécois de mesure de la qualité de service et de la satisfaction de la clientèle.

Finalement, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le BAPE a produit et rendu disponible dans son site Internet son plan d'action 2006-2007 à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action s'inscrit dans la poursuite des efforts du BAPE pour mieux informer la population et favoriser davantage sa participation.

CHAPITRE 3

Les ressources

3.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2007, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement comptait 63 employés, soit 50 employés permanents et 13 employés occasionnels, représentant une utilisation totale de 58,60 équivalents temps complet pour l'année 2006-2007.

Tableau 2 Répartition du personnel au 31 mars 2007

Catégorie d'emploi	Employés permanents			Employés occasionnels			Effectif au 31 mars 2007	Effectif au 31 mars 2006
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
Membres*	5	2	7				7	7
Cadres	2	0	2				2	2
Professionnels	6	17	23	3	5	8	31	29
Personnel de bureau et techniciens	3	15	18		5	5	23	24
Stagiaires							0	1
Total	**16**	**34**	**50**	**3**	**10**	**13**	**63**	**63**

* Toutes les statistiques concernant les groupes cibles excluent les membres.

3.1.1 Le développement des ressources humaines

Au cours de l'année financière 2006-2007, le BAPE a consacré 102 620 $ à la formation de son personnel, soit l'équivalent de 3,1 % de sa masse salariale, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %.

3.1.2 La santé et la qualité de vie au travail

Le BAPE met à la disposition de son personnel en difficulté un programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès dans les meilleurs délais à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider l'employé à trouver des solutions appropriées et à redevenir fonctionnel dans son emploi et dans sa vie personnelle. Cinq personnes se sont prévalues des services offerts par ce programme en 2006-2007. En complémentarité avec son PAE, le BAPE a entrepris des discussions avec quatre autres organisations dans le but de donner

un programme d'aide et d'écoute conjoint qui permettra à son personnel de bénéficier d'activités de sensibilisation et de prévention ainsi que d'un service direct de consultation interne.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2006-2007, dix-sept personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des options d'aménagement du temps de travail offertes.

Tout au cours de l'année, le BAPE a maintenu différents mécanismes pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel tels que le renouvellement du « protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire » avec le Réseau de transport de la Capitale, une campagne de vaccination antigrippale et sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite.

Soucieux de développer le plein potentiel humain et de mettre en valeur le dynamisme de son organisation, le BAPE a procédé à un sondage interne auprès de son personnel afin de mesurer son niveau de satisfaction, ses besoins ainsi que ses attentes concernant le travail. Les résultats de ce sondage ainsi que les commentaires recueillis feront l'objet d'engagements qui seront intégrés au plan d'action 2007-2008.

3.2 Les ressources budgétaires

Les données du tableau 3 montrent que les opérations budgétaires de l'année 2006-2007 s'inscrivent dans la continuité comparativement à l'année 2005-2006, tant par le nombre des mandats reçus que par leur envergure.

Tableau 3 Crédits, dépenses et autres coûts (en milliers de dollars)

	Budget 2006-2007	Dépenses réelles[1] 2006-2007	Dépenses réelles 2005-2006
Dépenses	5 286,1	5 475,7	5 736,6
Amortissements	(47,0)	(50,6)	(58,6)
Avances	ne s'applique pas	ne s'applique pas	ne s'applique pas
Investissements	50,0	61,2	18,8
Total	**5 289,1**	**5 486,3**	**5 696,8**

1. Données disponibles à la fin du présent exercice financier.

Le nombre de mandats, les dates de début et de fin des mandats par rapport à la période couverte par une année budgétaire, la localisation des projets et leur envergure sont les principaux facteurs qui influent sur le budget du BAPE.

Les dépenses réelles enregistrées en 2006-2007 ont diminué de près de 4 % comparativement à celles de 2005-2006, alors que le coût d'un jour-mandat a diminué de 10 %. L'utilisation optimale des ressources a donc permis au BAPE de réaliser plus de jours-mandats d'enquête et d'audience publique avec moins de ressources.

3.3 Les ressources matérielles et informationnelles

Le BAPE améliore constamment ses outils de travail, tant son infrastructure technologique que les logiciels qu'il met à jour ou qu'il acquiert. La première année de vie de la mise en œuvre de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) a continué à mobiliser le personnel qui participait aux premières heures de ce virage technologique gouvernemental.

Le renouvellement et l'acquisition de matériel, notamment de micro-ordinateurs portables et d'imprimantes, ont permis d'améliorer la qualité et la diversité des produits. En outre, les travaux entrepris en cours d'année pour l'implantation d'un logiciel de gestion de projets visent à soutenir une planification optimale des ressources.

Des efforts d'harmonisation des contrats de location de l'équipement se sont poursuivis, facilitant la négociation de leur renouvellement et permettant des économies substantielles.

En matière de sécurité de l'information, des efforts importants ont été consentis pour se conformer à la nouvelle directive sur la sécurité de l'information gouvernementale.

3.4 Les services partagés

Conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a continué de miser sur l'utilisation des services partagés. L'entente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'organisation des séances publiques a été renouvelée. Les deux ententes signées avec le ministère portefeuille, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en matière de ressources informationnelles et de ressources humaines sont toujours en vigueur. Une entente de service de vérification interne a également été conclue avec le ministère des Finances. Enfin, des démarches ont été entreprises avec le ministère des Services gouvernementaux au regard d'un projet pilote de cyberconsultation dans le mandat portant sur le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar ltée.

CHAPITRE 4

Les exigences législatives et gouvernementales

4.1 L'accès à l'information

Compte tenu de sa mission d'informer et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2006-2007, il a répondu à 338 demandes de documents. À cela s'ajoutent les centaines d'accès aux documents publiés dans le site Internet (rapports, mémoires, transcriptions) et déposés dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), le BAPE a traité onze demandes d'accès, dont trois relatives à des dossiers concernant le personnel.

4.2 La protection des renseignements personnels

En 2006-2007, le BAPE s'est conformé aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en matière de protection des renseignements personnels.

Le Comité de protection des renseignements personnels a mis à jour le plan d'action du BAPE pour l'année 2006-2007 et l'a diffusé auprès du personnel qui a bénéficié en outre de deux séances de sensibilisation à cet égard.

4.3 Les règles d'éthique et de déontologie

Le BAPE, depuis sa création, se préoccupe des règles d'éthique et de déontologie dans la gestion de ses activités. Dès 1992, les membres ont adopté une série de règles d'éthique qui reposent principalement sur les valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence devant guider leurs actions. Le respect rigoureux de ces valeurs par les membres et le personnel a contribué à la crédibilité du BAPE et de ses commissions.

Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est reproduit à l'annexe IV. Aucun manquement au Code n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Par ailleurs, une personne désignée au sein du BAPE doit répondre des questions d'éthique. Cette désignation vise à maintenir une sensibilité au regard des aspects éthiques inhérents à la mission du BAPE, ainsi qu'à

permettre à ses membres et à son personnel de recevoir des conseils adéquats en la matière. Cette personne est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique et s'assure de sensibiliser chaque année les membres et le personnel de l'importance de respecter les règles d'éthique de l'organisation.

4.4 La politique linguistique

Le BAPE a adopté en novembre 2000 une politique linguistique conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Cette politique couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions. Elle a été mise à jour le 20 décembre 2005.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours du dernier exercice financier, seize rapports et deux publications ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et leur publication dans Internet.

Enfin, le BAPE participe à la mise en œuvre de la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information* et il en fait rapport annuellement à l'Office québécois de la langue française.

4.5 L'embauche et la représentativité

Au cours de l'année 2006-2007, le BAPE a embauché huit personnes, soit un employé régulier, quatre employés occasionnels, un stagiaire et deux étudiants. Selon la procédure en place, aucune candidature appartenant à l'un des groupes cibles visés par les politiques gouvernementales d'accès à l'égalité n'a été soumise. Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones est de 2,3 % du personnel permanent.

Au BAPE, la représentation des personnes handicapées s'établit à 4,6 % du personnel permanent, comparativement à l'objectif de représentativité de 2 %.

Le personnel féminin, quant à lui, compose 74 % du personnel.

4.6 Le développement durable

Sans attendre l'adoption de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*, le BAPE a décidé de mettre en place une politique touchant sa mission et ses champs de compétence en vue de contribuer à sa mesure à la mise en place du développement durable au Québec.

La Politique de développement durable du BAPE vise à structurer davantage les interventions entreprises depuis déjà plusieurs années et à parfaire la culture du développement durable au sein des travaux des commissions de même que dans son travail quotidien. En ce sens, il trace les grandes orientations qui permettront d'arrimer sans plus tarder ses actions à la future stratégie. Cette politique requiert un engagement de la part de tous les employés de même que des membres permanents et à temps partiel. Celle-ci sera révisée à la lumière de la stratégie de développement durable qu'aura formellement adoptée le gouvernement du Québec afin de réaliser le premier plan d'action de développement durable du BAPE.

Cette politique privilégie trois grands engagements : la participation des citoyens au processus décisionnel, l'information et la formation du personnel en matière de développement durable, et l'utilisation responsable des ressources. Les résultats relatifs aux deux premiers engagements sont enchâssés dans les choix stratégiques du présent rapport. En ce qui concerne le troisième engagement, le BAPE entend poursuivre et mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de comportements favorables à l'environnement.

Au cours de la dernière année, huit pratiques environnementales, nouvelles ou en place, furent réalisées tant à l'intérieur des activités du BAPE qu'en séances publiques. Ces pratiques s'appuient sur la récupération, le recyclage, le réemploi, la collecte sélective, l'économie d'énergie et le transport en commun. Les pratiques environnementales non réalisées depuis la mise en application de la politique le furent en raison notamment de l'absence de données comparatives par rapport aux années antérieures et d'une application tardive.

CHAPITRE 5

Perspectives 2007-2008

Au cours du prochain exercice financier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement poursuivra la réalisation des mandats qui lui sont confiés et demeurera à l'affût de l'évolution du contexte dans lequel il est appelé à agir. En outre, il compte élaborer le plan d'action 2007-2008 en continuité avec son plan stratégique 2005-2008.

Les services qui assurent la participation des citoyens doivent être améliorés sur la base des attentes des citoyens et du gouvernement. À ce titre, les résultats du sondage obtenus avec l'Outil québécois de mesure de la qualité de service et de la satisfaction de la clientèle orienteront les actions du BAPE. Une piste d'amélioration soulevée concerne la clarté de l'information transmise aux participants par les personnes-ressources et les promoteurs. Les présidents de commission collaboreront donc avec eux en ce sens, tant en rencontre préparatoire qu'en audience publique.

Dans le contexte d'augmentation croissante du nombre de mandats, seule une gestion efficace et efficiente des ressources permettra de maintenir la qualité des services, et ce, au meilleur coût. L'utilisation des technologies et de tout nouveau moyen d'informer, de consulter et d'enquêter continuera d'être explorée comme moyen complémentaire à l'intervention du BAPE sur le territoire.

Le fort intérêt des citoyens à l'égard de l'environnement et l'adoption de la *Loi sur le développement durable* confirment le rôle du BAPE dans sa mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. C'est dans ce sens que l'application de sa politique interne renforcera l'intégration des principes de développement durable dans ses activités quotidiennes et dans l'examen des projets qui lui seront soumis.

En ce qui a trait aux services d'information aux citoyens, le BAPE a peaufiné des façons de faire efficaces qui sont d'ailleurs reconnues au-delà des frontières du Québec. L'information du public et l'accès à l'information constituent des axes majeurs d'intervention que le BAPE entend développer notamment en utilisant davantage les services électroniques et en intensifiant ses efforts pour mieux faire connaître aux populations régionales leur droit, comme citoyens, d'être informées et consultées sur les projets susceptibles de modifier leur environnement.

Le BAPE mettra également l'accent sur les actions visant à mieux faire connaître son rôle auprès des jeunes et d'organismes voués à la consultation publique. À ce chapitre, il poursuivra aussi ses rencontres avec des MRC dans le but de favoriser leurs interventions par la compréhension de leurs rôles à l'égard de la participation démocratique de leur communauté.

Durant la prochaine année, le BAPE poursuivra la réalisation de sa mission avec la volonté de concrétiser sa vision d'un Québec où les citoyens de toutes les régions sont mieux renseignés sur les questions environnementales et sur les projets d'importance soumis à la consultation publique. L'action du BAPE devra permettre à la population de savoir qu'elle a la possibilité d'être consultée par un organisme indépendant et impartial afin que ses préoccupations et ses opinions soient considérées dans la prise de décision du gouvernement. C'est dans cet esprit qu'il amorcera l'élaboration de son plan stratégique 2008-2011.

À l'aube de ses 30 années d'existence et conscient du rôle majeur qu'il peut jouer à l'égard de la participation publique, le BAPE entend contribuer activement à toute réflexion visant à satisfaire les attentes d'une population de plus en plus préoccupée par les grands enjeux environnementaux.

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE

William J. Cosgrove, président
Alain Cloutier, vice-président
Lucie Bigué
Michel Germain
Claudette Journault
François Lafond
Qussaï Samak

B – Les membres à temps partiel nommés par décret[1]

Pierre André
André Beauchamp[2]
Jocelyne Beaudet
Pierre Béland[2]
Michel Bélanger
Mohamed Berraja
Martine Blanc
Fadila Bouguettaya[2]
Luc Bouthillier
Catherine Chauvin
Christiane Courtois[2]
Louis Dériger
Judy Gold
Michèle Goyer
John Haemmerli
Suzanne Hilton
Donald Labrie
Marie Lessard
Jacques Locat[2]
Alfred Marquis
Lumengo Eugénie Mbatika[2]
Michel Mercier[2]
Thi-Ngoc-An Nguyen
Jean-Claude Panisset
Jean Paré
Carmen Pelletier
Jacques Pelletier
Johanne Robertson
Mamadou Lamine Sane
Maria Hanna Siedlikowski
Marie-Hélène Vandersmissen
Quentin Van Ginhoven
Yvan Vigneault[2]
Joseph Zayed

1. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2006-2007 apparaissent en caractères gras.

2. Le mandat de ce membre à temps partiel s'est terminé au cours du présent exercice.

ANNEXE II

A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques

- Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc., du 4 avril au 19 mai 2006.

- Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano–Nouveau-Brunswick par le ministère des Transports, du 18 avril au 2 juin 2006.

- Projet d'aménagement d'un port d'escale pour les bateaux de croisière au quai Algésilas-Lepage dans l'arrondissement de La Baie de Ville de Saguenay par Promotion Saguenay ; ce mandat a débuté le 25 avril et le ministre y a mis fin le 16 mai 2006[1].

- Projet de reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles par le ministère des Transports, du 26 avril au 10 juin 2006.

- Projet d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports, du 2 mai au 16 juin 2006.

- Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 par le ministère des Transports, du 16 mai au 30 juin 2006.

- Programme de stabilisation des berges de la rivière Maskinongé entre la route 138 et l'autoroute 40 à Maskinongé par la municipalité de Maskinongé, du 30 mai au 14 juillet 2006.

- Projet de construction du gazoduc Doublement Saint-Sébastien par TransCanada PipeLines Limited, du 31 mai au 15 juillet 2006.

- Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska, du 10 octobre au 24 novembre 2006.

- Projet d'aménagement d'un chemin d'accès temporaire en bordure du fleuve Saint-Laurent pour la réfection de l'approche sud du pont Laviolette à Bécancour par le ministère des Transports, du 17 octobre au 1er décembre 2006.

- Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique dans les cantons de Sainte-Cécile-de-Milton et de Granby par Roland Thibault inc., du 14 novembre au 29 décembre 2006.

- Projet de reconstruction et d'élargissement de la route 104, boulevard Saint-Luc, à Saint-Jean-sur-Richelieu par le ministère des Transports, du 15 novembre au 30 décembre 2006.

---

1. Le 9 novembre 2006, le ministre a donné un deuxième mandat au BAPE qui s'est tenu du 22 novembre 2006 au 6 janvier 2007.

— Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar ltée, du 21 novembre 2006 au 5 janvier 2007.

— Projet d'aménagement d'un port d'escale pour les bateaux de croisière au quai Algésilas-Lepage dans l'arrondissement de La Baie de Ville de Saguenay par Promotion Saguenay, du 22 novembre 2006 au 6 janvier 2007.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management inc., du 23 janvier au 9 mars 2007.

— Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, jusqu'à la route 204 Est à Saint-Georges par le ministère des Transports, du 30 janvier au 16 mars 2007.

— Programme décennal de dragage d'entretien de la zone portuaire de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel par QIT-Fer et Titane inc., du 31 janvier au 17 mars 2007.

— Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la municipalité d'Alleyn-et-Cawood par LDC – Gestion et services environnementaux, du 6 février au 23 mars 2007.

— Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion par la Ville de Vaudreuil-Dorion, du 20 février au 6 avril 2007.

— Projet d'agrandissement du quai n° 19 à Saint-Joseph-de-Sorel par Terminal Maritime Sorel-Tracy, du 27 février au 13 avril 2007.

— Projet d'aménagement d'un terminal au quai de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans par le ministère des Transports, du 27 mars au 11 mai 2007.

— Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, du 28 mars au 12 mai 2007.

B – Les mandats d'enquête et d'audience publique

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

— Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy par Emballages Smurfit-Stone Canada inc., du 10 avril au 10 août 2006.

— Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase par Northland Power Inc., du 24 avril au 24 août 2006.

— Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par TransCanada PipeLines Limited et Petro-Canada, du 8 mai au 1er novembre 2006.

— Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp., du 15 mai au 15 septembre 2006.

- Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc., du 23 mai au 22 septembre 2006.

- Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 par le ministère des Transports, du 5 septembre 2006 au 5 janvier 2007.

- Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, entre Beauceville et Saint-Georges par le ministère des Transports, du 2 octobre 2006 au 26 janvier 2007.

- Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc., du 16 octobre 2006 au 16 février 2007.

- Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano–Nouveau-Brunswick par le ministère des Transports, du 23 octobre 2006 au 23 février 2007.

- Projet du gazoduc Doublement Saint-Sébastien par TransCanada PipeLines Limited, du 20 novembre 2006 au 5 mars 2007.

- Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la Société en commandite Rabaska ; du 4 décembre 2006 au 30 mai 2007.

- Projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par le ministère des Transports, du 29 janvier au 27 avril 2007.

- Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar ltée ; ce mandat a débuté le 12 mars 2007.

En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

- Projets de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar et de réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure dans la province naturelle des Appalaches, du 18 août au 20 décembre 2006.

- Projets de réserves de biodiversité des basses collines du lac Guernesé et des collines de Brador dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord, du 14 septembre 2006 au 14 février 2007.

- Projets de réserves de biodiversité des buttes du lac aux Sauterelles et du massif des lacs Belmont et Magpie dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord, du 14 septembre 2006 au 14 février 2007.

- Projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles dans la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi et de la baie James ; ce mandat a débuté le 8 mars 2007.

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE

225 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine*, mai 2006.

226 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'une nouvelle prise d'eau dans le secteur de Sainte-Foy*, juin 2006.

227 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par Canterm terminaux canadiens inc.*, mai 2006.

228 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka*, juillet 2006.

229 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy*, août 2006.

230 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna*, novembre 2006. Ce rapport est également disponible en version anglaise.

231 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase par Northland Power Inc.*, août 2006.

232 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup*, septembre 2006.

233 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.*, septembre 2006.

234 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar et de réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure*, décembre 2006.

235 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410*, janvier 2007.

236 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets de réserves de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, des buttes du lac aux Sauterelles, des basses collines du lac Guernesé et des collines de Brador*, février 2007. Ce rapport est également disponible en version anglaise.

237 Rapport d'enquête et d'audience. *Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, entre Beauceville et Saint-Georges*, janvier 2007.

238 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer*, février 2007.

239 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano—Nouveau-Brunswick*, février 2007.

240 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet du gazoduc Doublement Saint-Sébastien*, février 2007.

B – Les autres publications

Rapport annuel de gestion 2005-2006.

Dépliant *Déclaration de services aux citoyens.*

ANNEXE IV

Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dispositions générales

Comportement

1. Le membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement remplit son rôle dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité.

2. Le membre sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.

3. Le membre évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.

5. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.

6. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.

7. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.

8. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

10. Le membre évite tout conflit d'intérêts.

11. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité.

12. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

13. Lorsqu'il est approché par le président du Bureau pour faire partie d'une commission, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.

14. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre

personne, ou utiliser à son profit un bien de l'État ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de membre.

15. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

16. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

Devoir de réserve

18. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

19. Le membre est discret sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

21. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

22. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau, sous réserve de l'article 36.

23. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

24. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

25. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

26. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

27. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

28. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

29. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

30. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

31. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

32. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

33. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

34. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

35. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

36. Le président d'une commission, ou un commissaire qu'il délègue, peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.

Application aux membres à temps partiel

37. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels du Bureau, à l'exception des articles 12 et 21 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 22 et 23 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE

- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec*, Montréal, 12 avril 2006, Université du Québec à Montréal, présentation à des étudiants du Brésil, William J. Cosgrove, président du BAPE.

- *Le rôle des personnes-ressources lors des audiences publiques*, Québec, 21 avril 2006, présentation à des employés du ministère de la Culture et des Communications, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

- *Le rôle des personnes-ressources lors des audiences publiques*, Québec, 27 avril 2006, présentation à des employés du ministère des Transports du Québec, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

- *Transport et développement durable : l'expérience du BAPE*, Québec, 5 juin 2006, présentation lors du Congrès NASTO 2006 *Meilleures pratiques en matière de transport durable : conception, construction et entretien de systèmes efficaces*, William J. Cosgrove, président du BAPE.

- *La participation publique et les mesures environnementales négociées – Quelle participation ? Quel public ?*, Québec, 7 juin 2006, Université Laval, chaire en droit de l'environnement, Claudette Journault, membre du BAPE.

- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de démocratie de participation et de développement durable*, Notre-Dame-du-Lac, 6 septembre 2006, rencontres avec les représentants des municipalités de la MRC de Témiscouata, François Lafond, membre du BAPE.

- *La participation du public à l'évaluation environnementale : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Saguenay, 20 septembre 2006, Université du Québec à Chicoutimi, présentation à l'occasion du diplôme d'études supérieures de 2e cycle en Éco-conseil, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

- *La participation du public à l'évaluation environnementale : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Québec, 27 septembre 2006, Université Laval, présentation lors d'un cours de 2e cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Montpellier, Vermont, 2 novembre 2006, présentation aux membres et au personnel du Vermont Natural Resources Board, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Bilan et analyse des audiences génériques au BAPE*, Montréal, 15 novembre 2006, présentation lors du 15e Congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts *L'évaluation environnementale stratégique : positionner le Québec dans l'action*, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et un aperçu des meilleures pratiques d'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans les projets soumis à l'examen public*, Montréal, 22 novembre 2006, présentation à la Conférence Unisféra *Entreprise et développement durable*, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Le rôle des personnes-ressources lors des audiences publiques*, Québec, 22 novembre 2006, présentation à des employés du ministère de la Sécurité publique, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *La gestion de l'eau et de l'énergie dans un contexte de développement durable*, Tunis, 8 décembre 2006, présentation à la 3e Conférence internationale sur la mise à niveau environnementale *Entreprises et économie d'eau et d'énergie*, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *La participation du public dans la prise de décision en matière d'environnement au Québec : de la pratique à l'optimisation*, Montréal, 5 février 2007, Université du Québec à Montréal, présentation dans un cours de 2e cycle en environnement au Département de géographie, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *La participation du public à l'évaluation environnementale : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de trente ans*, Rimouski, 13 février 2007, Cégep de Rimouski, présentation au cours des activités du Comité d'action et de concertation en environnement, David Boudreault, analyste.

— *Pour une évaluation environnementale optimisée, construite sur les acquis*, Québec, 15 février 2007, présentation à l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Montréal, 20 février 2007, Secrétariat de la convention sur la biodiversité, William J. Cosgrove, président du BAPE, et René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le géographe et la consultation publique*, Québec, 22 février 2006, Université Laval, présentation à un séminaire de géographie appliquée organisé par la Faculté de foresterie et de géomatique, Département de géographie, David Boudreault, analyste.

— *L'évaluation environnementale stratégique au Québec et au Canada*, Montréal, 1er mars 2007, Université McGill, présentation à un groupe d'étudiants inscrits à la maîtrise, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Montréal, 6 mars 2007, Université McGill, présentation dans le programme de maîtrise en évaluation environnementale, William J. Cosgrove, président du BAPE, et Guy Fortin, analyste.

— *L'évaluation environnementale : entre le local et le global*, Montréal, 13 mars 2007, Université du Québec à Montréal, présentation à un groupe d'étudiants inscrits à la maîtrise, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le rôle des personnes-ressources lors des audiences publiques*, Québec, 16 mars 2007, présentation à des membres de la Table nationale de concertation en santé environnementale, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Infrastructures routières et développement durable : le rôle du BAPE*, Montréal, 21 mars 2007, présentation à l'occasion des mercredis de l'Agence métropolitaine de transport ayant pour thème *Pour réfléchir à l'importance des transports collectifs en milieu urbain*, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *L'évaluation environnementale et la notion du risque : entre l'expertise scientifique et la perception publique*, Montréal, 21 mars 2007, présentation à des étudiants de maîtrise en sciences de l'environnement, Qussaï Samak, membre du BAPE.

Achevé d'imprimer en juin 2007

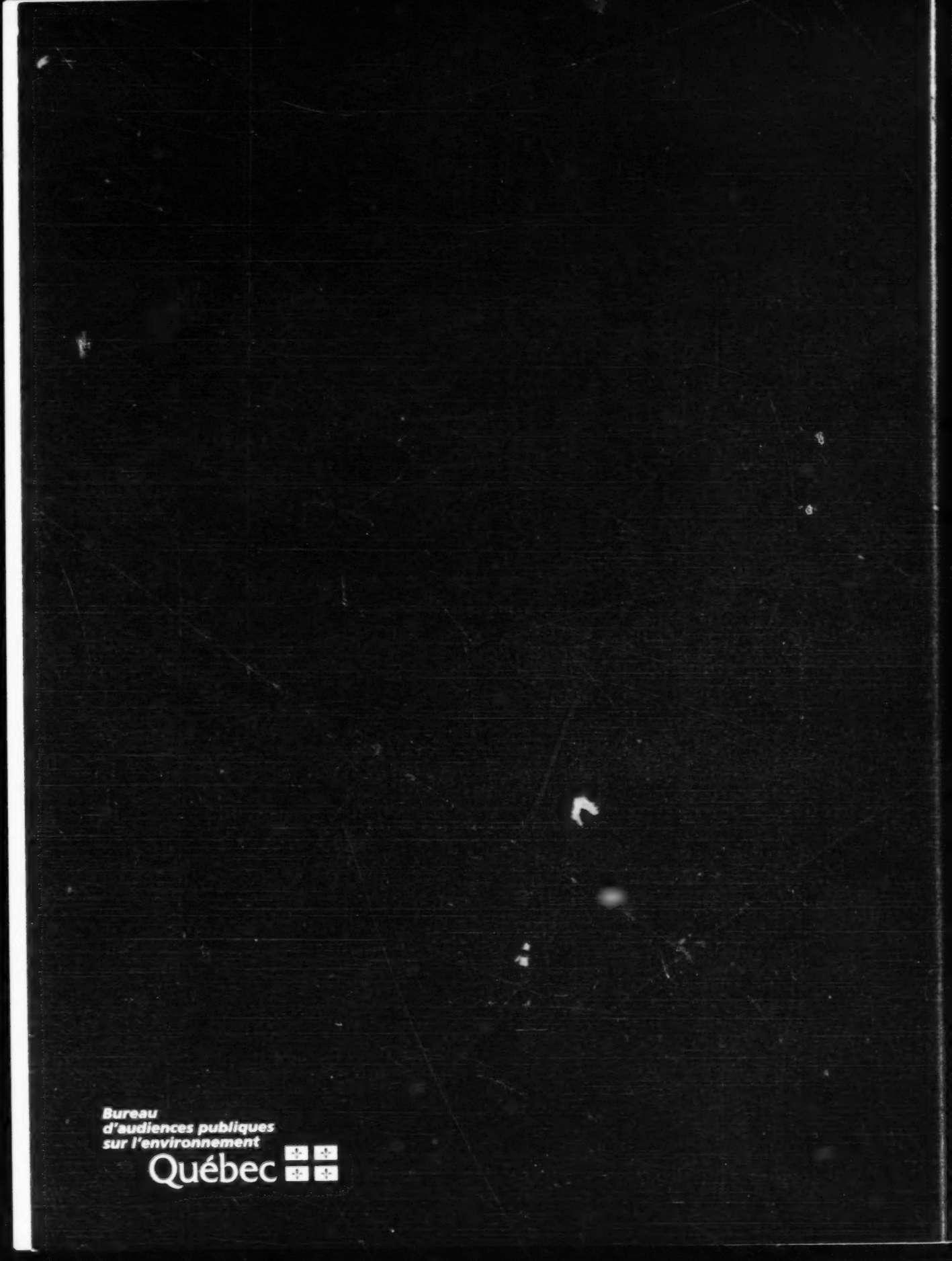
Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec